

Pratiques de sédentarité et nomadisme au Mali

Réalité sociologique ou slogan politique ?

LES populations nomades représentent à peine 7 % de la population du Mali mais occupent près des 2/3 du pays. L'une des conséquences de la sécheresse connue au Sahel depuis 1973 est le bouleversement du mode de vie de ces peuples pasteurs. Ce bouleversement s'est traduit par l'exploitation anarchique des ressources pastorales, là où elles existent encore, des fuites en avant avec l'amplification des mouvements de transhumance, des manifestations spontanées de sédentarisation à travers l'installation aux abords des villages et des villes, la mise en culture de certaines aires traditionnelles de pacage. Ainsi, 288 sites de sédentarisation officiellement reconnus existent dans les seules régions de Gao et de Tombouctou (1). Ces deux régions regroupent à elles seules 79,81 % de la population nomade du Mali.

Ces manifestations de « sauve-qui-peut » ont-elles pu bénéficier de la part des autorités de programmes cohérents dénotant l'existence d'une politique nationale relative aux nomades ? Quelles en ont été les conséquences dans le milieu nomade et ont-elles induit un cadre institutionnel, des mesures sociales et économiques légalisant, entérinant, voire provoquant des actes de sédentarisation (2) ?

Processus de sédentarisation et contexte institutionnel

Des structures nationales et des organisations non gouvernementales s'occupent ou se sont occupées des problèmes de sédentarisa-

tion. Ces principales structures nationales sont : le service de l'élevage, le service social, le mouvement coopératif. Elles bénéficient généralement de l'appui d'organisations internationales ou interviennent à travers des opérations de développement dont plus de la moitié du financement est extérieur.

Certaines ONG maliennes peuvent être reconnues comme structures nationales, ou tout du moins locales, intervenant dans le processus de mise en place et d'encadrement des sites de sédentarisation ; mais elles jouent le plus souvent le rôle de relais des ONG étrangères, permettant ainsi de drainer des fonds vers telle ou telle population cible (3).

Ainsi, les structures nationales comme les ONG locales s'appuient généralement sur des fonds extérieurs pour intervenir dans les processus de sédentarisation. C'est le cas par exemple du service de l'élevage avec le projet CADE (Centre d'appui et de développement de l'élevage) à Gao et du projet ODEM (Opération de développement de l'élevage dans la région de Mopti) visant à mettre en place des unités pastorales. Tel est le cas également des directions régionales des actions coopératives de Tombouctou et de Gao ainsi que celui des Amis du Sahel, une ONG nationale. La direction des Affaires sociales agit généralement de concert avec l'UNICEF.

Des ONG étrangères sont également très actives en la matière ; la création du village de Tin Aïcha (4) sur les bords du lac Faguibine, l'obligation faite aux nomades sinistrés du Gourma de se fixer aux abords des mares et des puisards pour planter choux et salade contre un sac de semoule de blé par mois, dénotent la multiplicité des approches en la matière. Toutefois, qu'il s'agisse des structures locales, nationales ou étrangères, deux cas peuvent se présenter :

— parer au plus pressé en sauvant ce qui peut l'être à travers une aide d'urgence. Dans ces conditions, ce ne sont pas les besoins ressentis par les populations nomades qui comptent, mais ceux perçus à travers le prisme déformant de la famine. Le « *food for work* » appliqué dans le Gourma par une ONG étrangère illustre ce cas ;

— appliquer une technologie pensée et nourrie ailleurs sans en maîtriser les contextes politique et administratif et sans en cerner les implications sociologiques. La mise en place des associations pastorales servira d'exemple dans l'illustration de ce deuxième cas.

(1) Cf. l'étude entreprise par l'OMBEVI (Office malien de bétail et de viande) et financée par le CRDI (Centre de recherche pour le développement international), *Étude sur la sédentarisation des nomades au Mali*, Bamako, OMBEVI, juin 1988, 76 p. multigr. (rapport provisoire).

(2) Cf. *Projet de réhabilitation sociale des*

victimes de la sécheresse en zone lacustre, Bamako, OMBEVI, 1978.

(3) Cf. K.A. Mariko, *Analyse des activités des organisations non gouvernementales dans les pays membres du CILSS*, multigr., 1984.

(4) Le village de Tin Aïcha a été créé par une ONG américaine, *American Friends Service Committee Quakers*.

Les mesures d'urgence

Les nomades ayant tout perdu, leurs troupeaux et leur fierté, se trouvent regroupés pendant les dures années de sécheresse dans ce que l'on a pris l'habitude d'appeler des « camps de sinistrés » où une distribution plus ou moins régulière de vivres permet de maintenir en vie les plus résistants. Pour effacer cette image humiliante, certains « sinistrés » sont interceptés avant d'atteindre ces camps et réinstallés dans des « villages » créés de toute pièce (village de Tin Aïcha) ou maintenus dans leur aire traditionnelle de pacage (la mare de Ouinerden dans le Gourma central). Les rapports du nouveau village avec son environnement physique et social restent souvent mal définis, quand ils le sont, et déterminent donc dès le départ un certain nombre de problèmes insurmontables. Le site du nouveau village comme l'espace environnant, étant inhabités et sans maître, sont tout de suite revendiqués par d'autres groupes qui mettent en avant leur droit traditionnel d'usage, encore vivace au Mali. Si, d'aventure, ces derniers ont été consultés pour l'installation du nouveau village, leurs efforts tendront alors à réduire les nouveaux villageois en une clientèle économique (métayage) ou politique. Dans certains sites (Sanfatou, arrondissement central de Gourma Rharous), l'animosité entre les deux groupes peut déboucher sur des batailles rangées conduisant à la mort d'hommes.

A l'intérieur du village constitué, passée l'euphorie des premiers moments d'installation, les habitants essaient de réinscrire dans leurs différents rapports leur statuts et positions sociales antérieurs. Ainsi, dans l'unité pastorale de Kita, existe une tension sourde entre les familles d'origine noble et celles de souche servile. Une telle tension est ravivée par le fait que, dans les nouveaux sites, le travail manuel considéré comme dérogeant par une certaine catégorie sociale est obligatoire pour tout le monde. D'où un certain nombre de problèmes dans la désignation de l'autorité représentant le village. Cette représentation est d'autant plus difficile que l'administration malienne considère dans la pratique ces nouveaux sites comme des regroupements temporaires : les différents habitants continuent de recevoir leur feuille d'impôt de leur administration d'origine. Ainsi, le groupe Kel Tamacheq Akotaff, fixé à Kakagnan, dans le Delta intérieur du Niger, continue de dépendre administrativement de l'arrondissement de Léré, à 350 km de là, et non de Djalloubé, sur le territoire duquel il réside.

Par ailleurs, les besoins réels des villageois échappent souvent aux créateurs des nouveaux sites de sédentarisation. Ainsi, la demande d'ânes, qui par leurs multiples fonctions étaient très utiles aux villageois de Tin Aïcha, a été refusée, tandis qu'une paire de moutons ou de chèvres, dont l'entretien dépassait les moyens des sinistrés, a été imposée, ce qui a créé d'autres problèmes.

La notion de « *food for work* » relève d'une moralité très peu chrétienne mais demeure intéressante si le « *work* » en question est entrepris dans le but de résoudre un problème réel. Cependant, les jardins potagers qui se sont implantés autour d'un certain nombre de mares du Gourma en 1985-1986 et dont l'existence conditionne l'obtention de sacs de semoule, sont révélateurs de l'impact d'une telle pratique : tous les adultes ayant préféré quitter la zone, quelques vieillards et de jeunes enfants étaient obligés de planter des choux et de la salade et de défendre le soir venu, au péril de leur vie, ces plantations contre des troupeaux d'éléphants.

A côté de ces cas de sédentarisation provoqués, encadrés ou suivis par des institutions officielles, il en existe d'autres qui sont le fait de chefs charismatiques des fractions ; ceux-ci, par leur ascendant, poussent leur entourage à la sédentarisation à travers des pratiques agricoles ou artisanales, une assistance financière pouvant être demandée à l'État et aux ONG.

Les associations pastorales

Les sociétés nomades au Mali étant essentiellement pastorales, l'intervention du service d'élevage apparaît normale dans une crise généralisée de ces sociétés (5). L'idée ayant sous-tendu cette intervention remonte à la fin des années soixante-dix et porte sur la mise en place des associations pastorales. Celles-ci, en permettant à des groupes de gérer des unités écologiques déterminées, devaient entraîner à la longue le ralentissement de la mobilité et de la fixation totale ou partielle des campements (6).

Cependant, pour diverses raisons et même si quelques-unes peuvent paraître solides au plan économique, ces tentatives ont échoué sur un point : la reconnaissance administrative avec tout ce que ceci implique n'a jamais pu être effective (7). La sédentarisation des nomades, pour être réelle, doit bénéficier de cette reconnaissance mais suppose par ailleurs la modification profonde de la manière d'être du nomade et du cadre administratif (8). En fait, les sédentarisations observées jusqu'à présent ne tirent pas un trait sur un certain nombre d'antagonismes et de contradictions antérieures mais

(5) Cf. *Identification d'une opération de réhabilitation d'éleveurs nomades sinistrés dans la région de Gao*, Bamako, Direction nationale de l'élevage, 1981, multigr.

(6) Cf. A. Bourgeot, « Pasture in the Malian Gourma : Habitation by Humans and Animals », in *The Future of Pastoral Peoples*, Ottawa, CRDI, 1981.

(7) Cf. S. Cissé, « Les unités pastorales : l'élevage transhumant en question ou les questions posées par l'élevage », *Nomadic*

Peoples, n° 11, oct. 1982, Montréal, McGill University.

(8) Cf. S. Cissé, « Sedentarization of Nomadic Pastoralists and Pastoralization of Cultivators in Mali », in *The Future of Pastoral Peoples*, op. cit.

— « L'avenir du pastoralisme dans le Delta intérieur du Niger (Mali) : agriculture, élevage ou agropastoralisme », *Nomadic Peoples*, n° 8, nov. 1981, Montréal, McGill University.

au contraire les amplifient. Seule une politique nationale peut en effet en cerner les contours et trouver une solution durable et non pas l'humeur et la bonne volonté des bailleurs de fonds et de quelques acteurs officiels. Ces dispositions se traduisent finalement par le tâtonnement et la mésaventure.

La multiplicité des institutions s'occupant de la fixation des nomades, la prolifération de leurs approches en matière de sédentarisation ne révèlent pas seulement la complexité du problème mais essentiellement l'absence de politique en la matière. Des actes humanitaires d'urgence et de l'aventurisme pragmatique, il ressort d'une part que les données sociologiques et historiques sont ignorées et d'autre part que l'administration malienne en tant que telle est à la traîne.

L'impact de la sédentarisation

Un certain nombre de contraintes sont inhérentes à la sédentarisation. Le nouvel espace du nomade sédentarisé ainsi que son temps n'ont plus de fonction sociale mais restent une âpre réalité physique mesurée, confinée et hostile. Les hommes et les femmes qui s'organisent dans cet espace essaient de reconduire les anciennes hiérarchies, de ressusciter les anciennes valeurs mais sans les moyens et les objectifs d'antan qui en servaient de support.

Ainsi, le nouveau cadre socio-territorial est difficilement intégré en ce sens qu'il est en rupture avec tout l'héritage culturel du nomade qui reste néanmoins vivace dans la mentalité des gens mais aussi dans leurs relations avec les différentes administrations maliennes (9). Cette contradiction est difficilement vécue par le nomade nouvellement sédentarisé. Qu'il s'agisse par exemple des Kel Tamacheq nobles ou des anciens serviteurs, les rapports avec le nouveau milieu sont ambigus : les anciens rapports de « servage » ou même ceux plus récents de clientélisme disparaissent mais de nouveaux rapports ne se mettent pas facilement en place (10).

L'unité pastorale de Kita, créée et organisée par l'ODEM, glisse subrepticement en unité agropastorale mais les bâtiments « administratifs » construits en pisé cachent mal les tentes qui sont et demeurent les lieux privilégiés de rencontre des habitants.

(9) Cf. S. Cissé, *Gestion intégrée des ressources de l'élevage dans le Gourma : approche théorique et problèmes politiques dans la mise en route du processus de gestion*, Bamako, CIPEA, 1984, document interne, multigr.

(10) Cf. *Organisation des éleveurs des fractions tamacheq de Karwassa pour la mise en place d'associations pastorales*, Sévaré, ODEM, 1984, multigr.

Les systèmes de production pastorale pratiqués jusque-là ne peuvent pas être maintenus dans un espace sédentaire (11). Deux ordres de difficultés apparaissent dans la pratique de l'élevage par le nomade candidat à la sédentarisation :

— le manque d'animaux et la limitation des capacités de charge des pâturages sont les premiers facteurs conduisant les nomades vers les sites de sédentarisation. Ces problèmes sont rarement résolus dans l'environnement du nouveau site ;

— les moyens financiers fournis par le service encadreur sont généralement insuffisants ou soumis à des conditions d'obtention inaccessibles au nomade sinistré. Le tableau ci-dessous indique la nature et le degré d'importance des contraintes liées à la pratique de l'élevage dans les nouveaux sites de sédentarisés.

ENQUÊTE GROUPE-FRÉQUENCE DES CONTRAINTES LIÉES À L'ÉLEVAGE (12)

Nature des contraintes	Ordre d'importance		
	1	2	3
Manque d'animaux	30,8	10	8,3
Manque de pâturage	20,8	26,7	25
Moyens financiers	17,7	16,7	0
Manque de points d'eau	9,6	16,7	8,3
Manque d'encadrement	5,8	13,3	8,4
Autres contraintes	7,7	16,7	50

L'adoption d'autres systèmes de production, en l'occurrence, l'agriculture ou le maraîchage, passe en outre par la maîtrise des techniques culturales et des conditions sociales de la production : la bonne terre étant déjà occupée, le nomade candidat à la sédentarisation est ou accepté sur des terres de faible valeur agricole ou réduit en un métayer taillable à merci. Par ailleurs, « néo-

(11) Cf. S. Cissé, *Les structures sociales et économiques des systèmes de production animale du Gourma*, Bamako, CIPEA, 1983, document interne, multigr.

— *Phase exploratoire d'une étude des systèmes de production animale dans le Gourma malien : synthèse des études sectorielles et besoins*

de recherche future, Bamako, CIPEA, 1983, document interne, multigr.

— « *Is a Grazing Association Possible in the Sahel Area of Mali, West Africa ?* ». Seminar Paper, Madison, USA, University of Wisconsin Ext., december 1983, multigr.

(12) *Ibid.*, note 1, p. 55.

agriculteurs, les nomades sédentarisés n'ont ni la technicité ni le matériel adéquat pour réaliser des rendements suffisants » (13).

Le manque de matériel, l'insuffisance d'intrants agricoles et le manque de ressources financières constituent les principales préoccupations des groupes nouvellement sédentarisés.

Par ailleurs, d'un point de vue sociodémographique, la famille conjugale nomade — généralement moins étendue que celle d'un sédentaire — peut difficilement répondre aux besoins en main-d'œuvre nécessités par la mise en valeur agricole d'une parcelle.

ORDRE D'IMPORTANCE DES CONTRAINTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SOUHAITÉES (14)

Nature des contraintes	Ordre d'importance		
	1	2	3
Équipement matériel, intrant	30	23,5	12,9
Ressources financières	23,3	17,6	19,4
Manque d'eau	16,7	19,6	6,5
Manque d'animaux	16,7	15,7	9,7
Manque de terres fertiles	3,3	3,9	3,2
Manque d'encadrement	3,3	11,8	9,5
Manque de pâturages	1,7	3,9	6,5
Présence de prédateurs	1,7	2	9,7
Autres contraintes	3,3	2	22,6

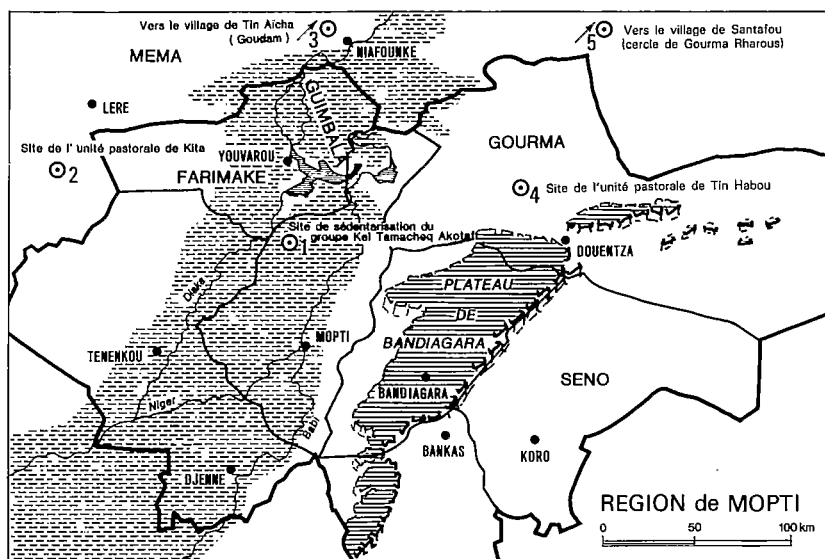
Ces contraintes, techniques et économiques, peuvent hypothéquer pour toujours les chances de réussite d'un candidat à la sédentarisation.

Ces difficultés économiques se rencontrent aussi chez les candidats à la sédentarisation dans des sites urbains et semi-urbains : l'artisanat, apanage des femmes, et le commerce se heurtent généralement aux mêmes maux : approvisionnement et débouchés. Même des groupes soutenus et encouragés par des opérations de développement, Kita par exemple, butent contre ces problèmes ; les produits d'élevage, point de départ de l'artisanat et du commerce, se font rares à cause de la sécheresse qui a réduit considérablement les abattages d'animaux. La gratuité de la matière première ayant

(13) *Ibid.*, note 1, p. 58.

(14) *Ibid.*, note 1, p. 53.

disparu, les coûts de production s'élèvent, d'où la réduction des clients potentiels.



Campements ou villages ?

L'absence de maîtrise de cette série de contraintes explique l'échec de plus d'un village de sédentarisés et l'abandon d'un certain nombre d'aires de pâturages qui avaient été réoccupées par ces derniers d'une manière permanente. En effet, c'est en vue d'attirer l'aide nationale ou internationale que des groupes en difficulté se sont constitués en village et ont réoccupé ces aires de pâturages. La relève n'est jamais assurée d'une manière satisfaisante : la prise en charge et la gestion des actions par les bénéficiaires débouchent le plus souvent sur une baisse de rendement et un abandon de sites par une très grande partie de la population.

En fait, la sédentarisation est généralement envisagée par beaucoup de nomades comme transitoire. Aussi, dès qu'ils parviennent à acquérir quelques chèvres, se retrouvent-ils en brousse derrière elles, ce qui conduit à la cessation de l'aide au groupe. En effet, l'agriculture et le maraîchage qu'on s'est évertué à leur apprendre, l'artisanat qu'on a incité à développer, sont mal maîtrisés sur le plan technique et mal acceptés sur le plan social. Même si ces pratiques sont intégrées et adoptées, les contraintes foncières, les difficultés de marché et le vide institutionnel poussent nos nouveaux maraîchers à reprendre le bâton du pâtre derrière quelques têtes de bétail.

Les habitudes de sédentarisation existent au Mali, mais concer-

ment essentiellement des individus et rarement des familles. Elles sont généralement imputables à des raisons sociales (mis au ban du groupe d'origine), religieuses (fixation à un point donné en vue d'un rayonnement religieux) ou même économiques (entreprendre une activité lucrative dans un village ou dans un centre commercial).

La sédentarisation en masse a elle aussi historiquement existé ; c'est le cas de la fixation des Peuls dans le Delta intérieur du Niger en 1818. Cette sédentarisation était d'ordre politique, même si elle avait été justifiée par l'économie agropastorale de l'époque. La sédentarisation en masse de ces dernières années est liée quant à elle aux conséquences de la sécheresse et est le résultat de processus différents : reconversion des camps de sinistrés en occupation permanente, décision concertée de se fixer à cause de l'impasse de l'élevage nomade et de son impossibilité à satisfaire les besoins du groupe, décision de groupes de s'installer sur un de leurs parcours ou de s'approprier un espace.

Les problèmes — d'ordre économique, financier mais aussi technique, politique et administratif — rencontrés par les uns et les autres font qu'il s'agit davantage de campements de sédentarité que de villages de sédentarisation. Dans ces conditions, si une politique nationale relative à la sédentarisation des nomades existe, il s'agit en fait essentiellement d'une politique de suivi et d'encadrement de camps qui se font et se défont suivant l'importance de la pluviosité et des interventions financières extérieures.

Salmana Cissé
*Ministère de l'Environnement
et de l'Élevage, Bamako*